

DÉPARTEMENT
DU RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 08 octobre 2026

Date de publication : 15 octobre 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 01
octobre 2026

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Monsieur Jules GUILLEMOT

Secrétaire élu : Monsieur Maxens DOUY

Membres présents à la séance :

Jules GUILLEMOT, Patricia DEROO, Salah DAHMANE,
Fabienne CHAVASSIEUX, Bernard GUEDON, Catherine
GUILLARD, Roland CRIMIER, Céline POURPOINT,
Philippe DUBOST, Jennifer THIERY, Hélène EZNACK,
Christine CHANCEL, Michel MONNET, Lucienne
DAUTREY, Danielle AZEFOUNI, Denis EXBRAYAT,
Miloud TOUAOUZA, Brigitte DAVID, Maxens DOUY,
Nicole CARTIGNY, Daniel ZORITA, Marie-Pierre
PALANDRE, Philippe JEDRYKA, Jacky BÉJEAN,
Frédéric RAGON, Olivier PONT, Arnaud JOLLY, Nicolas
PAUZIE, Thierry MONNET, Annick CARROUÉ, Fabien
BAGNON, Agnès MARION, Antonin GRECO

Membres absents excusés à la séance :

Stéphane REYMOND

Pouvoirs :

Stéphane REYMOND à Nicole CARTIGNY,

Membres absents à la séance :

Waren FEUTRY

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

RAPPORT ANNUEL DU SERVICE
FUNÉRAIRE (EX PÔLE FUNÉRAIRE
PUBLIC) POUR L'EXERCICE 2025

Délibération : 10-2026-096

Transmis en préfecture le : 14/10/2026

RAPPORTEUR : Monsieur Denis EXBRAYAT

Par délibération en date du 14 mars 2017, la Ville est entrée au capital de la société publique locale (SPL) dénommée alors « Pôle Funéraire Public - Métropole de Lyon » par une participation au capital social à hauteur de 12 actions d'une valeur de 500€ unitaire. Ce capital permet le développement d'une offre funéraire publique sur son territoire et permet ainsi aux Saint-Genois de bénéficier d'un service funéraire public à des tarifs raisonnés.

À ce titre, la mise en œuvre effective des services proposés par la SPL a débuté à compter de mars 2017.

En 2024, un travail de fond a été mené, par une agence de communication, sur le déficit de notoriété du service public, et a conduit à un changement de nom du « Pôle Funéraire Public » en « Le Service Funéraire », jugé plus lisible, et permettant un renforcement de la visibilité dans un contexte extrêmement concurrentiel.

L'article L.1542-5 du Code général des collectivités territoriales prévoit que les organes délibérants sont tenus de se prononcer sur le rapport annuel des mandataires, lequel a notamment pour vocation de présenter les actions menées par le conseil d'administration dont la collectivité est actionnaire.

Ce rapport a été validé en assemblée générale ordinaire annuelle; séance qui s'est tenue le 3 avril 2026 afin de rendre compte de la situation et de l'activité de la société durant l'exercice clos le 31/12/2025. Il est ensuite porté à la connaissance du conseil municipal des collectivités membres, dont Saint-Genis-Laval, objet du présent rapport.

La société exerce son activité dans le cadre des délégations de services publics qui ont été confiées et dans le cadre des marchés « in house » qu'elle a contractés avec ses actionnaires, ce qui est le cas pour Saint-Genis-Laval concernant la reprise des concessions funéraires échues.

Le rapport fait état des décisions importantes prises par la SPL au cours de l'année 2025 et indique :

- la poursuite des travaux pour la réfection du toit du crématorium à hauteur de 1 300 000€ au total sur 4 années ;
- la dissolution des *Pompes funèbres intercommunales de l'agglomération lyonnaise* (PFIAL) composé des villes de Lyon et Villeurbanne au 31 décembre 2024, entraînant leur entrée directe dans les instances de gouvernance du Service Funéraire. Ainsi, les Villes de Lyon et Villeurbanne détiennent ensemble 99,63 % du capital social ; le reste étant détenu par les autres communes actionnaires. (Pour exemple, Saint-Genis-Laval détient 0,023 % du capital)

Les informations significatives concernant les aspects économiques concernent :

- un résultat net s'élevant à 396 563 € qui permet d'apurer le déficit fiscal et un chiffre d'affaires s'élevant à 7 014 057 € ;
- 1194 reprises administratives sur l'ensemble de la Métropole dont 20 à Saint-Genis-Laval ;
- l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2025 de deux nouveaux contrats de délégation de services publics avec les villes de Lyon et de Villeurbanne d'une durée de 15 ans ;
- l'attribution d'un contrat de délégation de services publics pour la gestion de la chambre funéraire d'Écully à compter du 1^{er} janvier 2025 pour une durée de 8 ans.

Le rapport rend également compte des incertitudes rencontrées durant l'année 2025 :

- les fortes augmentations du coût des énergies impactant la délivrance du service public ;
- un marché funéraire lyonnais très concurrentiel, le travail engagé par le responsable des relations externes nommée en 2024 se poursuit.

Dans ce contexte, il est noté les relations accrues entre Le Service Funéraire et la ville de Saint-Genis-Laval, avec l'organisation notamment d'une cérémonie de remise de dons. Cette cérémonie a eu lieu le 25 novembre 2025, en mairie, et a permis à une association Saint-Genoise, 2ADSOL, participant au maintien des personnes âgées à leur domicile, de bénéficier d'un don de 2 000€ de la part du Service Funéraire. Pour l'année 2025, Le Service Funéraire a distribué 37 500€ en dons aux associations.

Le service Funéraire, via son chargé des relations externes et les membres de l'agence d'Oullins, ont également participé à l'inauguration du Jardin du Souvenir du cimetière le 29 octobre 2025.

Enfin, le rapport 2025 présente les objectifs pour le prochain exercice :

- poursuite active du travail pour renforcer le lien avec les prescripteurs et développer des parts de marchés ;
- poursuite de l'extension territoriale de la SPL ;
- poursuite du développement des ventes de contrats obsèques ;
- travail de leur présence digitale afin de la rendre plus efficiente ;
- amélioration continue de la qualité de services grâce à la consolidation de la certification NF services funéraires et Organisation d'obsèques ;
- prévision de travaux du centre funéraire de Lyon pour améliorer la performance énergétique.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.1542-5 ;

Vu le rapport pour l'exercice 2025 de la SPL « Le Service Funéraire » ;

Vu l'avis de la commission n°4 « Finances, Affaires générales, Développement économique, Ressources humaines et Numérique » du 29 septembre 2026 ;

Où l'exposé du rapporteur ;

Mesdames, Messieurs,

Je vous demande de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** du rapport annuel des mandataires pour l'année 2025 de la société publique locale « Le Service Funéraire » (ex « Pôle Funéraire public » et anciennement, « Pôle Funéraire public - Métropole de Lyon »)

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Denis EXBRAYAT**,

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

- LE CONSEIL ADOPTE A L'UNANIMITE CETTE DELIBERATION -

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le secrétaire de séance,

Maxens DOUY

Jules GUILLEMOT



Liste des élus ayant voté POUR

Jules GUILLEMOT, Patricia DEROO, Salah DAHMANE, Fabienne CHAVASSIEUX, Bernard GUEDON, Catherine GUILLARD, Roland CRIMIER, Céline POURPOINT, Philippe DUBOST, Jennifer THIERY, Hélène EZNACK, Stéphane REYMOND, Christine CHANCEL, Michel MONNET, Lucienne DAUTREY, Danielle AZEFOUNI, Denis EXBRAYAT, Miloud TOUAOUZA, Brigitte DAVID, Maxens DOUY, Nicole CARTIGNY, Daniel ZORITA, Marie-Pierre PALANDRE, Philippe JEDRYKA, Jacky BÉJEAN, Frédéric RAGON, Olivier PONT, Arnaud JOLLY, Nicolas PAUZIE, Thierry MONNET, Annick CARROUÉ, Fabien BAGNON, Agnès MARION, Antonin GRECO

Liste des élus ayant voté CONTRE

Liste des élus s'étant ABSTENU

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.